

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 014-335/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité  
Capenergies - Approbation d'une convention  
MET 16/732/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. L'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

#### Présentation du pôle :

Le pôle de compétitivité Capenergies compte fin 2015, 519 adhérents dont 77 sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence où il associe de grands industriels dont EDF, Contrôle Mesure Régulation, Comex SA, Cybernetix, SNEF, ENGIE, Groupe ONET, des écoles d'ingénieurs Centrale Marseille et Polytech Marseille, le CEA, et des laboratoires de recherche comme l'IUSTI (Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels) ou l'IRPHE (Institut Universitaire sur les Phénomènes Hors Equilibres).

Centré sur les énergies du futur, Capenergies a pour objectif de tirer parti des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Les trois domaines d'actions stratégiques du pôle sont l'efficacité énergétique, les systèmes énergétiques insulaires et zones isolées, la production d'énergies décarbonées. Ces domaines stratégiques s'appliquent sur les marchés tels que les bâtiments et écosystèmes urbains, les transports ou encore l'industrie.

Les principaux objectifs généraux de développement du pôle dans les trois à six ans sont :

- de s'inscrire dans les dynamiques associées à la transition énergétique
- de développer les expérimentations SmartGrids et Réseaux Electriques Intelligents
- de cibler les marchés applicatifs
- d'orienter le potentiel d'innovation issu de la recherche
- de développer l'accès aux marchés en accompagnant les entreprises

#### Bilan 2015 :

Les principaux éléments de bilan 2015 du pôle sont :

- le montage de projets de R&D collaboratifs : labellisation de 45 projets de R&D dont 14 impliquent des acteurs du Conseil de Territoire 1 Marseille Provence
- les actions PME/donneurs d'ordre pour faciliter l'accès aux marchés des PME/TPE
- les actions spécifiques dans le domaine de la formation
- les actions de développement à l'international (salons professionnels, aide au montage de projets européens)
- l'organisation de rencontres Grandes Ecoles/PME

#### Plan d'actions 2016 :

Les priorités stratégiques du pôle pour 2016 sont :

- de favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs
- de développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle
- de favoriser l'internationalisation des entreprises.

- de faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises
- de poursuivre la collaboration avec les pôles et clusters spécialisés dans l'énergie (SCS, interpôle SmartGrids France, Association Bâtiment Durable Méditerranéen, SAFE, Pôle Mer Méditerranée, Interpôle régional CORPE regroupant 4 des 6 pôles du territoire...).
- de déployer les opérations expérimentales du projet FlexGrid pour le développement de réseaux électriques intelligents.

Les actions phare du pôle sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence :

Retenu en 2016 pour l'appel à projets national Réseaux Electriques Intelligents (REI ou Smartgrids) lancé par le gouvernement, Capenergies pilotera le projet expérimental FlexGrid qui impliquera le territoire du CT 1 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Cette candidature a été portée en 2015 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les collectivités territoriales et les pôles de compétitivité SCS et Capenergies pour contribuer au développement des réseaux électriques intelligents. L'un des objectifs de la loi sur la Transition Energétique est de réduire la facture énergétique des ménages, notamment des milieux les moins favorisés.

Dans le cadre du projet Flexgrid, il est proposé de conduire sur plusieurs ilots urbains dont l'îlot Allar sur Euroméditerranée et la cité Frais-Vallon à Marseille, une expérimentation d'autoproduction/autoconsommation alliée à la diffusion d'équipements autonomes.

Capenergies est également impliqué dans le projet Henri Fabre.

Capenergies intensifiera son soutien pour la recherche de collaborations à l'international en assurant une veille technico-économique renforcée par un dispositif d'animation dédié et l'accompagnement d'entreprises sur deux salons à l'international.

Le budget prévisionnel du pôle Capenergies pour 2016 s'élève à 2 928 922 euros.

| Budget prévisionnel global 2016<br>PRIDES-POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES |                  |   |                  |
|---|------------------|---|------------------|
| DEPENSES  | €HT              | RECETTES  | €                |
| <b>60 - Achats</b>  | <b>22 692</b>    | <b>70 - Produits</b>                                      | <b>427 723</b>   |
| 605 - Achats de matériels, équipements                                      | 3 000            | 706 - Prestations de services                             | 427 723          |
| 606 - Achats de fournitures   | 19 692           |   |                  |
|   |                  | <b>75 - Autres produits</b>                               | <b>460 000</b>   |
| <b>61 - Services extérieurs</b>   | <b>745 913</b>   | 756 - Cotisations   | 200 000          |
| 611 - Prestations de services   | 28 308           | 758 - Contributions financières                           | 260 000          |
| 613 - Locations   | 69 888           |   |                  |
| 614 - Charges locatives   | 14 000           | <b>74 - Subventions d'exploitation</b>                    | <b>1 526 197</b> |
| 615 - Entretien et réparations  | 12 000           |   |                  |
| 616 - Assurance   | 2 200            | <b>Etat</b>   | <b>337 671</b>   |
| 617 - Etudes et recherche   | 611 517          | FNADT/FRED  | 180 500          |
| 618 - Divers  | 8 000            | DIRECCTE PACA Actions co                                  | 117 871          |
|   |                  | DIRECCTE CORSE  | 39 300           |
|   |                  | ADEME/ANRU  | 0                |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                                      | <b>694 278</b>   | <b>Union Européenne</b>                                   | <b>119 119</b>   |
| 621 - Personnel extérieur à l'entreprise                                    | 202 048          |   |                  |
| 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires                          | 162 000          | <b>Région PACA</b>  | <b>766 573</b>   |
| 623 - Publicité, publications   | 116 643          | DERIES  | 732 456          |
| 6251 - Déplacements, missions et voyages                                    | 95 213           | SECA  | 34 117           |
| 6257 - Réceptions   | 62 300           | Service Europe  | 0                |
| 626 - Frais postaux et frais de télécom.                                    | 35 074           |   |                  |
| 627 - Services bancaires et assimilés                                       | 11 000           | <b>Total Départements et Communautés</b>                  | <b>200 834</b>   |
| 628 - Cotisations   | 10 000           | <b>Départements</b>                                       | <b>57 668</b>    |
|   |                  | CG 13   | 20 000           |
| <b>633 - Impôts taxes et versements assimilés</b>                           | <b>10 919</b>    | CG 84   | 0                |
| 6311 - Taxe sur salaires (inclu dans charges de personnel)                  | 0                | CG 06   | 18 000           |
| 6333 - Taxe formation professionnelle                                       | 10 919           | CG 04   | 0                |
|   |                  | CG 83   | 0                |
| <b>64 - Charges de personnel</b>  | <b>937 120</b>   | CG 05   | 19 668           |
| 641 - Salaires  | 562 272          | <b>Communautés de communes</b>                            | <b>143 166</b>   |
| 645 - Charges sociales (y compris taxe sur salaires)                        | 374 848          | CPA   | 40 005           |
|   |                  | TPM   | 15 002           |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>                              |                  | NCA   | 38 155           |
|   |                  | MPM   | 30 001           |
|   |                  | CASA  | 20 003           |
| <b>66- Charges financières</b>  | <b>3 000</b>     | <b>Autres</b>   | <b>102 000</b>   |
|   |                  | CTC   | 102 000          |
| <b>681 - Dotations<br/>aux amortissements et provisions</b>                 |                  | <b>76 - Produits financiers</b>                           |                  |
|   |                  | <b>78 - Reprises sur amortissements<br/>et provisions</b> |                  |
| <b>TOTAL des charges prévisionnelles</b>                                    | <b>2 413 922</b> | <b>TOTAL des produits prévisionnels</b>                   | <b>2 413 922</b> |
| <b>87 - Contributions volontaires</b>                                       | <b>515 000</b>   | <b>87 - Contributions volontaires</b>                     | <b>515 000</b>   |
| Valorisation temps passé  |                  | Valorisation temps passé                                  | 0                |
| Dons en nature  | 75 000           | Dons en nature  | 75 000           |
| Prestations en nature   | 440 000          | Prestations en nature                                     | 440 000          |
| <b>TOTAL des charges</b>  | <b>2 928 922</b> | <b>TOTAL des produits</b>                                 | <b>2 928 922</b> |

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros au pôle de compétitivité Capenergies et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Capenergies.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 30 000 euros au Pôle de Compétitivité Capenergies.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention au Pôle de Compétitivité Capenergies.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence sous-politique B 330 – chapitre 65 – nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ